

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART  
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE  
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2023 25      Restauration scolaire : Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement du marché public relatif à la restauration scolaire**

*Rapporteur :* F. Ballester

Par délibération en date du 26.03.2019, un groupement de commande pour le renouvellement du marché public relatif à la restauration scolaire entre la commune et le CCAS a été créé dans le cadre du marché indiqué pour la période 2019-2023.

Le marché pour la restauration arrive à échéance au 31 août 2023.

Les groupements de commandes, dépourvus de personnalité morale, permettent aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour, notamment, réaliser des

économies d'échelle. Ils leur permettent également de se regrouper, pour choisir le ou les mêmes prestataires. Ils peuvent concerner tous les types de marchés.

Des groupements de commandes peuvent être constitués notamment entre des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Dans la mesure où les services de la restauration concernent à la fois la mairie pour les écoles et l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) mais également le CCAS pour le multi accueil, il est proposé, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité (équipements communs) de lancer une consultation commune aux deux entités.

Ainsi, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS conformément au Code des Marchés Publics et Code de la Commande Publique en vigueur.

Les groupements de commandes permettent, dans le cadre d'une demande de prestation de marché public, de coordonner et de regrouper les achats en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commandes font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La Ville assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre, sera chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les lots du marché et chaque membre s'assure de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne.

La Commission d'Appel d'Offre sera celle de la Ville.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la constitution de ce groupement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

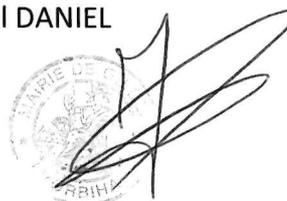
VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 9 Mars 2023,

**EMET** un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS dans le cadre du renouvellement du marché public de restauration scolaire.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Mars 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GUIDEL' and 'FR 56'.